

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 281/03

ÉFAI – ASA 31/040/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

NÉPAL

**Prakash Chandra Lohani (h), étudiant, 22 ans**

**Pradeep Adhikari (h), étudiant, 20 ans**

Londres, le 29 septembre 2003

Selon les informations dont dispose Amnesty International, deux étudiants, Prakash Chandra Lohani et Pradeep Adhikari, ont été arrêtés à Katmandou par des membres des forces de sécurité. On ignore où ils se trouvent actuellement, et Amnesty International craint qu'ils ne soient en danger.

Le 12 septembre, à 19 h 30, Prakash Chandra Lohani aurait été appréhendé par neuf membres des forces de sécurité vêtus en civil, alors qu'il se trouvait dans la chambre de son frère, à Katmandou. Les représentants de l'ordre n'ont pas indiqué à ce dernier, témoin de l'arrestation, où ils emmenaient Prakash Chandra Lohani. Des proches du jeune homme, avec l'aide de la Commission nationale des droits humains, ont tenté d'obtenir des informations sur l'endroit où il se trouvait, mais sans résultat.

On pense que Prakash Chandra Lohani a été appréhendé parce que des armes, notamment du matériel destiné à la fabrication d'engins explosifs, ont récemment été découvertes par l'armée dans la chambre qu'il loue à Hanuman Dhoka (Katmandou). Selon son frère, ces armes n'appartiennent pas à Prakash Chandra Lohani, et ont entreposées dans sa chambre par des amis du jeune homme.

Pradeep Adhikari aurait été arrêté le 22 septembre à 20 heures à Lakhetole (Katmandou), dans la chambre de location qu'il partage avec sa mère. Six ou sept membres des forces de sécurité en tenue civile auraient fouillé leur chambre et auraient contraint le jeune homme à monter à bord d'une voiture avant de l'emmener vers une destination inconnue. Lorsque sa mère a demandé aux représentants de l'ordre qui ils étaient et où ils le conduisaient, ils ont rétorqué : « *Nous appartenons aux forces de sécurité, et nous pouvons l'emmener où bon nous semble.* »

Des proches de Pradeep Adhikari ont cherché à obtenir des renseignements sur le lieu où il se trouvait, notamment en effectuant des démarches auprès de la Commission nationale des droits humains, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de différents postes de police, mais leurs tentatives n'ont pas abouti.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le PCN maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, entrée en vigueur en 2002. Ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin, ni à entrer en contact avec leurs proches. Selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont également été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Au nombre des principales revendications du PCN maoïste figurait l'organisation d'une table ronde, la formation d'un gouvernement intérimaire et l'élection d'une assemblée constituante, chargée de rédiger un projet de Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre les deux parties dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que celles-ci s'étaient rendues coupables de nouvelles atteintes aux droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en népal, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité de Prakash Chandra Lohani et de Pradeep Adhikari, qui auraient été appréhendés à Katmandou entre le 12 et le 22 septembre par des membres des forces de sécurité vêtus en civil ;

– exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent, et à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– engagez les autorités à veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

**APPELS À :**

**Chef d'état-major de l'armée népalaise :**

General Pyar Jung Thapa  
Chief of army staff (COAS)  
Army Headquarters  
Kathmandu,  
Népal

**Télégrammes :** Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 242 168

**Formule d'appel :** *Dear Commander-in-Chief, / Mon Général,*  
(si c'est un homme qui écrit) **ou** *Général,* (si c'est une femme qui écrit)

**Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :**

Brigadier General B. A. K. Sharma  
Head, Army Human Rights Cell  
Army Headquarters  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Brigadier General, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 226 292 / 229 451

**Formule d'appel :** *Dear Brigadier General, / Monsieur le Général de brigade,*

**Inspecteur général de la police :**

Shyam Bhakta Thapa  
Inspector General of Police  
Police Headquarters  
Naxal, Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Inspector General of Police, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 415 593 / 415 594

**Formule d'appel :** *Dear Inspector General, /*  
Monsieur l'Inspecteur général,

**Premier ministre :**

Surya Bahadur Thapa  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Singha Durbar, Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Prime Minister, Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures trente à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

**COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*